



3 septembre 2014

## Haut-Valais Traces de dioxines dans des échantillons de sols

**(IVS).- Des traces de dioxines ont été décelées dans des échantillons de sols prélevés entre Viège et Gamsen. La pollution ne présente pas de risque significatif pour la population et n'implique pas d'assainissement. Les traces de dioxines pourraient être liées à l'incinération par le passé de déchets sur d'anciennes décharges, à l'usine d'incinération des ordures ménagères ou dans des installations industrielles. L'incendie de forêt de 2011 pourrait également avoir contribué à la pollution. Le Service de la protection de l'environnement met en œuvre les mesures nécessaires pour vérifier qu'il n'y a actuellement plus de rejets de dioxines dans la région et pour que les matériaux excavés dans le cadre de projets de construction soient éliminés correctement.**

Des dioxines ont été mises en évidence de manière ponctuelle par le Service de la protection de l'environnement (SPE) entre Viège et Gamsen ; les valeurs les plus élevées ont été constatées le long du Rhône à Lalden et Brigerbad. La valeur maximale mesurée dans la zone d'habitation est de 21 ng I-TEQ/kg, tandis que dans les surfaces agricoles elle atteint 135 ng I-TEQ/kg. L'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols fixe la valeur d'assainissement à 100 ng I-TEQ/kg pour les places de jeux ainsi que les jardins privés et familiaux, et à 1000 ng I-TEQ/kg pour les surfaces agricoles. Ces valeurs limites ne sont donc pas dépassées.

Le SPE a mandaté le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA) pour évaluer les risques liés à la pollution des sols. Son expertise conclut à l'absence de risque significatif pour la population. Le Service de la consommation et affaires vétérinaires (SCAV) a analysé des échantillons ciblés de viande et de lait de la région. Aucune valeur anormale de dioxines n'a été constatée jusqu'à présent dans la chaîne alimentaire.

Selon l'Office fédéral de l'environnement, les dioxines sont aujourd'hui principalement émises lors de l'incinération illégale de déchets en plein air ou dans des cheminées, du fait que les usines d'incinération des ordures ménagères et les installations d'incinération de déchets spéciaux ont fait l'objet d'assainissements. Ce produit peut également se former dans le cadre de processus de fabrication chimique liés au chlore, ainsi que lors d'incendies de forêt. Etant donné que les dioxines ne se dégradent que très lentement, les pollutions retrouvées dans les sols sont le plus souvent un héritage du passé. La pollution des sols entre Viège et Gamsen pourrait être liée à l'incinération par le passé de déchets sur d'anciennes décharges, à l'usine d'incinération des ordures ménagères ou dans des installations industrielles. L'incendie de forêt de 2011 pourrait également avoir contribué à la pollution.

L'EMPA conduit actuellement, sur mandat du SPE, des analyses supplémentaires afin de tenter de déterminer les origines de la pollution des sols. Le SPE veut également s'assurer qu'il n'y a actuellement plus de rejets de dioxines dans la région.

Afin d'éviter que des sols pollués ne soient disséminés dans le cadre de projets de construction, le SPE est également intervenu auprès des communes concernées pour qu'elles fassent réaliser les analyses nécessaires et qu'elles veillent à ce que les matériaux terreux excavés soient correctement revalorisés ou éliminés.

**Personnes de contact: Dr Cédric Arnold, chef du SPE, 027 606 31 55 Dr Elmar Pfammatter, chimiste cantonal et chef du SCAV, 027 606 49 55**